

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA GAZETTE

DES

FAMILLES CANADIENNES

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE, ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 1. QUEBEC, 14 AVRIL 1870. No. 11.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : L'ABBÉ N. A. LECLERC.

Observation.

Il s'est glissé dans notre dernier numéro des fautes si grossières que nous croyons devoir les relever : Ainsi à la page 224, au lieu de *piété fidèle*, il faut lire *piété filiale*; à la page 230, au lieu de : *Mon père, mon père*, il faut lire : *mon frère, mon frère*; à la page 234, au lieu de : *sur l'épaule de Jésus-Christ*, doivent se trouver les mots : *sur l'épouse de Jésus-Christ*; à la page 239, au lieu de : *pas leur*, lisez *pasteur*.

Quatrième Entretien sur la Famille.

L'HOMME, SES PRÉROGATIVES, SES OBLIGATIONS,
COMME CHEF DE FAMILLE.

(Suite.)

D'après ce qui précède, il est facile de voir que le mariage est un des actes les plus importants de la vie de l'homme, et que, par conséquent, ceux qui s'y destinent doivent s'y préparer d'avance et avec le plus grand soin.

Mais quelles sont les dispositions qu'il faut apporter au mariage? La première disposition, c'est la vocation. En nous donnant la vie, la Divine Providence nous destine à un état particulier, et on ne peut espérer d'être heureux en ce monde que si on entre dans la voie que Dieu ouvre devant nous. De plus, le salut de celui qui est en dehors de sa vocation est très-difficile, car il est privé de grâces nombreuses et proportionnées à l'importance des devoirs qu'il a à remplir.

Mais comment pourra-t-on obtenir la grâce de connaître l'état auquel nous sommes appelés? Les moyens de connaître sa vocation sont nombreux et tous d'une grande importance. Le premier de ces moyens est la prière, et la prière persévérante. Aussitôt qu'un enfant a fait sa première communion, la première question qu'il doit s'adresser est celle-ci : quel genre de vie devrai-je embrasser plus tard, si je veux opérer mon salut? Aujourd'hui, l'avenir est pour moi rempli de mystères, un voile épais le cache à mon regard. Je vois bien deux routes s'ouvrir devant moi, mais quelle est celle où je pourrai m'avancer plus rapidement et plus facilement vers le ciel? Dans mon incertitude, à qui m'adresserai-je? Mon cœur sans expérience ne pourrait que m'égarer, mes parents, mes supérieurs ont besoin que mes penchants se dessinent pour me diriger sûrement. À qui donc aurai-je recours, si ce n'est à celui qui voit l'avenir dans le présent, qui peut dissiper les plus épaisses ténèbres? Oui, c'est à vous, ô mon Dieu, que je m'adresse, prenez-moi par la main, dirigez mes pas, ouvrez mes yeux à la lumière, faites-moi connaître la voie que je dois suivre. Telle est la prière qu'un jeune homme et qu'une jeune fille doivent adresser tous les jours à Dieu pour connaître leur vocation. Le second moyen est de mener une vie pure, chaste, pieuse et vraiment chrétienne. En vivant ainsi, un jeune homme et une jeune fille peuvent compter sur

les lumières qui leur sont nécessaires pour connaître la route qu'ils doivent suivre.

Plus tard, quand les penchans deviennent en quelque sorte tangibles, quand le cœur, d'accord avec l'intelligence, commence à dicter des lois; le jeune homme, avant de se décider lui-même, doit aller se jeter aux genoux de son directeur, lui dévoiler tout ce qui se passe de plus intime en lui, et le conjurer de mettre un terme à ses incertitudes. Quelquefois, ce directeur, qui apercevra dans ce cœur comme un labyrinthe où les penchans se croisent et se combattent, aura besoin d'un délai, d'une nouvelle épreuve, de prier lui-même. Une personne prudente, et qui veut sincèrement connaître sa vocation, se soumettra volontiers à ces délais et renouvellera de ferveur et de piété pour obtenir que Dieu éclaire celui qu'il lui a donné pour guide.

Avant de donner une décision finale, ce directeur soumettra souvent quelques considérations à celui ou celle qui réclame le bénéfice de son expérience et de ses lumières. Par exemple, il lui fera envisager l'excellence de l'état de virginité, sa supériorité sur celui du mariage, et il lui rappellera ces paroles de saint Paul: "Mariez-vous, vous faites bien, mais ne vous mariez pas et vous faites mieux." Il lui dira encore: le jeune homme qui se consacre au salut de ses frères, qui choisit le sacerdoce, qui se fait religieux devient par là même l'époux de l'Eglise et sa part est excellente; la jeune personne qui se consacre à Dieu, qui fait vœu de virginité, qui se dévoue à l'instruction des enfans, au service des malades, soit en religion, soit dans le monde, devient l'épouse de Jésus-Christ lui-même, par conséquent elle contracte la plus sainte, la plus sublime de toutes les alliances. D'autres fois, il présentera dans un tableau rétréci tous les embarras du ménage, les sacrifices de la volonté, du caractère qu'il faut faire à chaque instant.

Une personne sage et vraiment chrétienne réflé-

chira sérieusement et pendant un temps assez considérable sur ces différents sujets, et après s'être demandé devant Dieu et en présence de sa conscience : que voudrai-je avoir fait à l'heure de la mort ? Quel est celui, de l'état de virginité et de l'état du mariage qui m'offrira le plus de chance pour l'éternité bienheureuse ? ira trouver son directeur, une dernière fois et acceptera sa décision comme si elle lui était dictée par le ciel même.

La seconde disposition au mariage, c'est une grande pureté d'intention. Il ne faut entrer dans cet état qu'en vue de Dieu et pour accomplir sa sainte volonté. Dans les desseins de la Providence, le plus grand nombre parmi les hommes doit embrasser l'état du mariage, et autrement comment pourrions-nous entendre ces paroles du Créateur dans le paradis terrestre : " Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons lui une aide semblable à lui." Si l'homme avait besoin d'une aide quand il était plongé dans les délices, quand il était au centre d'un jardin d'où les peines et la douleur étaient exclues, quand son cœur était, en quelque sorte, à l'abri des passions ; quel plus grand besoin n'en a-t-il pas, depuis qu'il est le jouet de tous les maux, la victime de toutes les douleurs corporelles et morales.

Mais, dira-t-on, ces paroles ne sont-elles pas une condamnation de l'état de virginité ? Pour ceux qui comprennent bien le sens de ces paroles, celui qui choisit l'Eglise pour épouse, celle qui ne veut appartenir qu'à Jésus-Christ, reçoivent une aide bien plus puissante, bien plus capable de consoler, que ceux qui s'appuient sur un bras de chair.

Ainsi donc le premier motif qui doit animer les personnes qui entrent dans l'état du mariage, c'est de se secourir, de s'aider mutuellement à supporter les incommodités de la vie, les infirmités et les peines qui se rencontrent dans cet état. L'époux donc doit se proposer, avant tout, d'essuyer les larmes de son

épouse, de répandre sur les plaies de son cœur un baume salutaire et de l'aider à élever ses pensées vers le ciel.

Le second motif, c'est le désir d'avoir des enfants, non pour laisser des héritiers de son nom et de sa fortune, mais pour donner à Dieu des serviteurs fidèles et des habitants au ciel.

La troisième disposition au mariage c'est l'état de grâce. Cette disposition est si essentielle que sans elle les époux s'exposent aux plus terribles châtimens. Le premier malheur pour eux est de commettre un horrible sacrilège, de profaner un sacrement des vivants ; le second, qui en entraîne une multitude à sa suite, est la privation des grâces qui leur sont absolument nécessaires pour accomplir les devoirs importants qui leur incombent, et pour supporter les contrariétés qui s'offriront à eux, à chaque instant.

Pour s'assurer de cette disposition, il faut recevoir les sacrements de pénitence et d'eucharistie avec piété et ferveur.

Les directeurs de conscience éclairés conseillent même généralement, de faire, à cette époque si grave, une confession générale de toute sa vie, ou, du moins, depuis sa première communion.

Oh ! combien de personnes, pour avoir négligé de prendre ces précautions, mènent, dans le ménage, une vie de peines et de chagrins. Que de crimes sont souvent la suite de cette négligence !

Jeune homme qui vous préparez à embrasser l'état du mariage, voici un modèle que vous devez vous proposer d'imiter fidèlement, car il va vous apprendre comment on se prépare au sacrement que saint Paul appelle grand : dans les circonstances édifiantes qui accompagnent son mariage, vos parents apprendront aussi la prudence et la surveillance dont ils ne doivent jamais se départir.

Il s'agit ici d'un jeune médecin qui vivait à Paris

en 1829. Ce jeune docteur fut introduit par un de ses amis dans une maison où la piété était en honneur. Une fille unique était, par son obéissance, sa modestie, le plus bel ornement de cette maison. Elle fut bientôt promise par ses parents à celui qui sollicitait sa main.

Dix jours environ avant la cérémonie nuptiale, le jeune monsieur vint seul trouver la mère de sa future épouse, et lui demande à parler en particulier à mademoiselle Emilie—c'était le nom de la jeune fille.—“ Ce n'est pas possible, répond cette mère, d'une manière obligeante.—Mais, madame, il m'est bien pénible de ne pouvoir m'entretenir un instant avec votre demoiselle ; à peine ai-je eu la satisfaction de la voir trois à quatre fois dans la société ; jusqu'ici je n'ai point trouvé l'occasion de lui exprimer à mon aise, mes sentiments et de connaître les siens.—Vos instances me font peine, monsieur ; mais ma fille n'est pas visible.—J'aurais pourtant quelque chose de très-important à lui communiquer, dit le jeune docteur !—Je l'appellerai, si vous le désirez, et vous lui parlerez en ma présence ; jamais ma fille ne s'est trouvé tête à tête avec aucun homme.—Mais bientôt je dois être son époux !—Alors, monsieur, ma fille ne m'appartiendra plus ; mais jusqu'à ce temps, je dois remplir à son égard tous les devoirs d'une mère chrétienne et prudente.—Ah ! madame, s'écrie le médecin, il faut donc que je vous confie mes intentions. Elevé moi-même par des parents religieux, je suis toujours demeuré fidèle à cette religion sainte qui vous dicte une si belle conduite. L'indifférence qui existe malheureusement, sur ce point, parmi les hommes de mon art, a pu vous inspirer quelque défiance : mais loin de partager cette indifférence, je me fais une gloire et un bonheur de suivre en tous points les pratiques de la foi ; plus je les étudie, plus elles me semblent grandes et respectables. Si j'ai insisté pour avoir avec votre demoiselle un entretien particulier,

c'est que je voulais sonder ses dispositions à cet égard, et la prier de se disposer, par une confession générale et la réception de l'adorable Eucharistie, à recevoir avec la bénédiction nuptiale, toutes les grâces qui y sont attachées. A ces mots, la mère ne peut retenir ses larmes, et se jette dans les bras du vertueux médecin, et lui dit : " Eh ! bien, mon fils, nous communiquerons tous ensemble ; venez avec moi, et dites à ma fille que je vous ai appelé mon fils. Vos sentiments pieux, jeune homme, répondent de votre bonheur et de celui de ma fille."

Le vertueux médecin ne s'en tint pas là. Pendant huit jours, le saint sacrifice de la messe fut célébré pour attirer toute l'abondance des bénédictions célestes. Mais ce qu'il y eut de plus beau, de plus attendrissant, ce fut de voir, le jour même du mariage, les deux époux s'asseoir à la sainte table, accompagnés, l'un de son respectable père, et de sa mère en pleurs, l'autre de sa mère et de sa grand'mère, qui reçurent tous ensemble avec leurs dignes enfants l'agneau sans taches.

Quel bel exemple pour ceux qui veulent contracter les liens du mariage ! Quelle leçon pour tant de parents qui ne cherchent dans le mariage de leurs enfants que la richesse ou l'occasion de se débarrasser d'un fardeau qui leur pèse ! Si toutes les unions ressemblaient à celle-là, que de chagrins, de déboires, de regrets superflus et même de scandales seraient évités, et comme les sociétés seraient heureuses et offriraient un beau spectacle !

(A continuer.)

La mère Marie de l'Incarnation, Ursuline.

Dans le temps où l'on s'occupe à Rome de la cause de canonisation de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, nous ne croyons mieux faire que de reproduire

une suite d'articles qui se trouvent dans la *Femme chrétienne*, publication française, sur cette servante du Seigneur.

Premier Article.

On sait qu'il a existé une sainte Carmélite de ce nom que l'illustre Pontife, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, a récemment canonisée.

Celle que nous entreprenons de faire connaître est une Ursuline, née à Tours, le 16 octobre 1599, mariée à 17 ans, devenue veuve à 19 et entrée en religion après 12 ans de veuvage. A l'âge de 40 ans elle quitta la France pour aller fonder une maison de son Ordre à Québec, où elle mourut le 30 avril 1672. Tout ce que nous en dirons est tiré de sa vie écrite par son fils, religieux bénédictin, d'après des mémoires qu'il avait obtenus de sa mère.

Nous voyons dans le Saint Evangile que Notre Seigneur avait un amour de prédilection pour les enfants, qu'il voulait qu'on leur donnât pleine liberté d'approcher de lui, et qu'il les embrassait tendrement aux yeux du public, afin que personne ne doutât de cet amour. On peut dire que cela est de l'essence même de Dieu : car il a créé les hommes par amour, et comme il ne peut changer de sentiment que s'il y est en quelque sorte forcé, il continue à les aimer tant qu'ils ne s'en sont pas rendus indignes. Or, les enfants qui ont conservé leur innocence primitive ne se sont pas encore rendus indignes de l'amour divin ; par conséquent il est impossible à leur divin créateur de ne pas les aimer.

Si donc les parents chrétiens veillaient sur l'innocence de leurs enfants ; s'ils avaient soin d'éloigner d'eux les occasions de péché, de développer et d'entretenir en leur âme les vertus dont ils ont reçu le germe dans le baptême, ils leur procureraient d'immenses trésors de grâces. Nous en avons pour preuves les enfants chrétiens des premiers siècles que

leurs parents préparaient au martyre, et plus tard saint Louis roi de France, saint Louis de Gonzague, sainte Angèle, sainte Chantal et une foule d'autres.

La Mère Marie de l'Incarnation eut ce bonheur, qui malheureusement n'est pas assez commun. Son père. Florent Guyart, et sa mère, Jeanne Michelet, remarquables par leur foi solide, la firent baptiser le lendemain de sa naissance et lui inspirèrent ensuite, à mesure que sa raison se développa, une piété tendre et solide. La jeune Marie profita merveilleusement de cette première éducation. Il est surtout un moment précieux qu'une mère chrétienne devrait épier avec le plus grand soin, c'est celui où la raison, commençant à se produire et à dissiper les nuages de l'enfance, l'homme est dans la nécessité de se donner à Dieu par un choix libre de sa volonté ou de se tourner vers la créature, comme le remarque don Claude Martin, fils de la servante de Dieu, qui embrassa la vie religieuse à l'exemple de sa mère et mourut comme elle en odeur de sainteté. A ce moment, qui arrive vers l'âge de six ou sept ans, et qui est l'un des plus importants de la vie, Marie Guyart se donna à Dieu et elle en fut récompensée de la manière qu'elle raconte elle-même. " Je n'avais qu'environ sept ans, lorsqu'une nuit, pendant mon sommeil, il me sembla que je voyais le ciel ouvert et Notre-Seigneur descendant vers moi. Cette suradorable Majesté s'approchant de moi, je sentis mon cœur tout embrasé de son amour. Alors ce plus beau des enfants des hommes, avec un visage plein d'une douceur et d'un attrait indicibles m'embrassa ; et me baisant amoureusement il me dit : Voulez-vous être à moi ? Je lui répondis : Oui ; et ayant eu mon consentement il remonta au ciel." Elle ajoute que cette visite du Sauveur eut pour effet de produire en elle un penchant vers le bien et le goût de la prière. Elle fut constamment fidèle à cet attrait, au point que tous ceux qui en étaient témoins étaient étonnés de voir un si grand amour de la solitude et du recueillement dans une jeune fille de son âge.

Tout son désir était d'embrasser l'état religieux ; mais ses parents lui ayant témoigné une volonté prononcée de la marier et un parti que l'on jugea avantageux s'étant présenté lorsqu'elle avait 17 ans, elle se soumit par esprit d'obéissance à ceux qu'elle regardait comme lui tenant la place de Dieu. Le jeune homme qu'elle épousa était un fabricant de soieries nommé Claude-Joseph Martin, dont la famille, qui s'est perpétuée jusqu'ici à Tours et à Blois, conserve des sentiments de foi remarquables. Claude Martin était un homme de bien, animé de bonnes intentions et laissant à sa jeune femme la plus grande liberté pour remplir ses pratiques de dévotion. Elle n'en eut pas moins à subir, pendant les deux années de son mariage, de très-rudes épreuves auxquelles son mari n'était pas étranger. Parfois il était ému jusqu'aux larmes en voyant que les peines qu'il lui causait n'altéraient en rien sa douceur, son amour et son dévouement ; alors il lui demandait pardon, mais Dieu ne voulait pas qu'une âme qu'il s'était réservé de rendre heureuse lui-même pût trouver le bonheur dans les choses créées. C'est, du reste, ce qui arrive ordinairement ; nous avons connu et nous connaissons encore un bon nombre de personnes qui ayant été mariées malgré une vraie vocation à la vie religieuse, ont passé par les plus douloureuses épreuves. Les unes sont mortes peu après leur mariage, les autres ont perdu leur mari, d'autres portent journellement des croix très-pesantes. Est-ce châtement de la part de Dieu ? Non. Dieu ne punit pas ce qui n'est point péché : or, il n'y a pas de péché à se marier pourvu qu'on le fasse avec des intentions pures. Les conseils évangéliques, dont la mise en pratique constitue l'état religieux, ne sont que des conseils, et, à moins d'exceptions très-rares, personne n'est tenu de s'y conformer sous peine de péché. Mais il y a des âmes qui sont de la part de Dieu l'objet d'une prédilection toute particulière, et qu'il destine à une gloire plus qu'ordinaire dans le

ciel : or, il ne change pas de disposition à leur égard parce qu'elles n'ont pas suivi la voie qu'il ouvrait devant elles, en leur faisant une simple invitation d'y marcher. Cela est vrai surtout si ces âmes ont obéi à une influence à laquelle il leur était presque impossible de résister ; il veut toujours leur faire mériter la brillante couronne qu'il tient en réserve pour elles, et comme elles n'ont pas voulu ou n'ont pas pu entrer dans la voie de perfection dont cette couronne devait être la récompense, il la leur fait gagner par des souffrances, des sacrifices, des croix.

Monsieur Martin mourut deux ans après son mariage, laissant des affaires en mauvais état, une jeune femme de 19 ans et un enfant de six mois sans fortune et à peu près sans appui. Marie Guyart avait dit à sa mère avant son mariage : "Ma mère, puisque c'est une résolution prise et que mon père lo veut absolument, je me crois obligée d'obéir à sa volonté et à la vôtre ; mais si Dieu me fait la grâce de me donner un fils, je lui promets dès à présent de le consacrer à son service ; et si ensuite il me rend la liberté que je vais perdre, je lui promets de m'y consacrer moi-même." Ces paroles, qui semblent prophétiques, étaient comme le programme de la conduite à tenir par la jeune veuve, programme auquel elle résolut d'être fidèle. Etant d'ailleurs plus éclairée, elle comprenait qu'elle eût mieux fait d'opposer un refus formel aux instances qu'on lui avait faites pour se marier. Plus tard écrivant à son fils qui lui demandait comment elle avait pu consentir au mariage, ayant été prévenue de grâces si extraordinaires, elle lui disait que si elle eût eu un directeur de qui elle eût pu prendre conseil, jamais elle n'eût consenti à un engagement si contraire à l'attrait que Dieu lui donnait.

Marie Guyart avait donc recouvré sa liberté ; mais quelle liberté restreinte, avec un enfant de six mois et nulle fortune ! Il lui fallut atteindre douze ans pour reprendre l'œuvre de sa vocation religieuse inter-

rompue par son mariage. Ce temps néanmoins ne fut pas perdu, il servit au contraire à lui procurer un degré de sainteté auquel n'arrivent pas toujours après de longues années de religion les personnes consacrées à Dieu. On peut juger du zèle avec lequel elle profitait de tous les moyens de sanctification par ce qu'elle dit de l'impression que faisait sur son âme la parole de Dieu. " Dès mon enfance, ayant appris que Dieu parlait par la bouche des prédicateurs, cela me semblait admirable, et j'avais une grande inclination à les aller entendre. . . Etant devenue plus grande, la foi que j'avais dans le cœur, jointe à ce que j'entendais de cette divine parole, opérait de plus en plus dans mon âme le désir de l'écouter. J'avais les prédicateurs en si grande vénération, que quand j'en voyais quelqu'un par les rues, je me sentais portée à courir après lui et à baiser les vestiges de ses pieds ; une petite prudence me retenait, mais je le suivais des yeux jusqu'à ce que je l'eusses perdu de vue. Je ne trouvais rien de plus grand que la parole de Dieu ; lorsque je l'entendais il me semblait que mon cœur était comme un vase dans lequel cette divine parole déconlait comme une liqueur. Ce n'était point une imagination, mais un effet réel de l'Esprit de Dieu qui opérait de la sorte dans mon âme. Une fois, après un sermon sur le saint nom de Jésus, cette divine parole remplit mon cœur si abondamment, que tout le jour ma respiration ne disait autre chose que Jésus, Jésus. Dieu me donnait de grandes lumières par cette assiduité à entendre sa sainte parole, et mon cœur en était embrasé jour et nuit. "

On jugera de la force surhumaine avec laquelle elle supporta les épreuves de son vovage par les lignes suivantes : " J'avais 19 ans lorsque Notre-Seigneur appela à lui la personne avec laquelle, par sa permission, j'avais été liée. Diverses affaires qui suivront cette séparation me causèrent de nouvelles croix, et naturellement plus grandes qu'une personne de mon

sexe, de mon âge, de ma capacité et de mon peu d'expérience ne les eût pu porter; mais les excès de la bonté divine mirent dans mon esprit et dans mon cœur une force et un courage qui me rendirent supérieure à tout. Je m'appuyais sur ces paroles de l'Esprit-Saint : *Je suis avec ceux qui sont dans la tribulation.* Je croyais fermement qu'il était avec moi, puisqu'il l'avait dit, de sorte que ni la perte des biens temporels, ni les procès, ni les privations, ni mon fils qui n'avait que six mois et que je voyais dénué de tout aussi bien que moi, ne m'inquiétaient."

Dieu, de son côté, ne lui ménageait pas les grâces pour la préparer à la sainteté qu'il lui destinait. "L'an 1624, dit-elle, dans la matinée du 24 mars, allant à mes affaires et me recommandant à Dieu au moyen de mon aspiration ordinaire : *Seigneur, j'ai espéré en vous, je ne serai pas confondue*, je me sentis subitement arrêtée; alors toutes les fautes et imperfections de ma vie entière me furent représentées avec une clarté supérieure à toute certitude humaine. Au même moment je me vis toute plongée dans du sang, et mon esprit fut convaincu que ce sang était celui du Fils de Dieu, de l'effusion duquel j'étais coupable par mes péchés... Si Dieu ne m'eût soutenue, je crois que je serais morte de frayeur, tant la vue du péché, pour petit qu'il puisse être, me paraissait horrible et épouvantable. Il n'y a langue humaine qui le puisse exprimer. En même temps mon cœur se sentit ravi et tout changé en l'amour de celui qui lui avait fait cette insigne miséricorde."

(La suite au prochain numéro).

CHRONIQUE.

Nous accusons réception de deux brochures intitulées, l'une : *“Réflexions d'un catholique à l'occasion de l'affaire Guibord ; l'autre, Le Pape Honorius.”* Ces

deux brochures, qui sortent des presses de la *Minerve*, sont irréprochables sous le rapport typographique.

La première de ces brochures démontre clairement que l'autorité de l'Église est au-dessus de toute autre autorité, et ne peut être contrôlée par aucun pouvoir humain.

Cette publication contient deux chapitres, que nous croyons devoir reproduire pour l'édification de nos lecteurs. Ils mettent en parallèle un ministre de bonne foi, un écrivain plus que libéral et un catholique rationaliste du Canada.

Cette citation nous convaincra de plus en plus que l'Église du Canada nourrit dans son sein des enfants ingrats et dénaturés, qui éprouvent une joie infernale, lorsque l'occasion leur est offerte de jeter l'ordure à la figure de leur auguste mère :

“ *Portrait de Pie IX par un ministre protestant et par un journal notoirement irréligieux.* ”

“ Le pape qui, depuis un quart de siècle, occupe la chaire de saint Pierre, n'est pas seulement vénérable à la foi des catholiques à cause de son auguste autorité; mais, de plus, ses qualités personnelles lui ont conquis l'estime et l'admiration du monde entier. Souvent, la presse protestante lui a rendu des hommages éclatants, dont voici un exemple remarquable :

“ Pie IX, en même temps qu'il fait preuve d'une vue très-supérieure et d'une vigueur d'âme très-
“ invincible, est aussi un homme bon, un homme
“ pieux, dans l'antique et vrai sens de ce mot, si bien
“ conservé dans la sainte Liturgie. Il n'est pas seu-
“ lement, comme on pourrait le croire et dire, un
“ grand esprit et un politique hors ligne, il est encore
“ d'un cœur extrêmement religieux, tendre et com-
“ patissant. Et nous pouvons dire de lui, ce que saint
“ Paul disait de son Maître, source et modèle de tout
“ sacerdoce : *non habemus pontificem qui non possit*
“ *compati*. Il nous est vraiment donné pour s'op-
“ poser à ces hommes sans dévouement et sans cœur,
“ prédits par le même apôtre : *sine affectione.* ”

“ Ne croirait-on pas entendre un des Pères du Concile du Vatican, ou du moins quelque noble génie catholique ? Et ce sont les paroles d'un protestant écossais, M. David Urquhart, qui, depuis de longues années, recrutant de nombreux disciples, surtout au sein du protestantisme et de la libre pensée, travaille à raffermir les sociétés chancelantes, en conjurant l'Eglise Catholique de reprendre, en faveur du monde moderne, l'exercice du pouvoir doctrinal et moral qu'elle exerça jadis sur les nations chrétiennes.”

Ajoutons à ce tribut, payé à Pie IX par une plume protestante, le témoignage d'un journal français, le *Figaro*, dont l'irréligion est notoire :

“ Il y a plusieurs papes de par le monde : le Grand Turc, le Czar, le Roi de Prusse, la Reine d'Angleterre.....Le pape moscovite fait fusiller un peuple agenouillé qui demande son Dieu, ses autels, sa nationalité, sa langue, ses lois, ses foyers. Les patriotes sont pendus, les femmes sont fouettées. De temps à autre, *les adversaires de Rome* parlent et pérorent en faveur de la Pologne. *La nation en deuil n'a qu'un protecteur ; il est au Vatican....*L'ennemi, le seul ennemi de ces scribes, c'est le Pape, roi de moins d'un million d'hommes : c'est le vieillard auguste qui, à l'âge de quatre-vingts ans, mène la vie la plus rigoureuse qui ait jamais été infligé à un prêtre. C'est ce saint, qui n'assiste qu'aux fêtes de Celui dont il est ici bas l'infaillible vicaire, qui se lève à six heures, assiste au conseil de ses ministres, travaille dix heures par jour, se repose en figurant à toutes les cérémonies religieuses, et termine sa journée en donnant audience et en bénissant tous ceux qui, des quatre coins de l'univers, accourent pour le voir : catholiques, protestants, juifs, mahométants. L'ennemi, c'est le merveilleux vieillard qui s'appelle Pie IX, que l'Eglise n'aura pas besoin de canoniser, car il se canonise lui-même par des vertus qui ne sont pas de ce monde. Et puis, vous tous qui l'avez vu, qui l'avez entendu,

n'avez-vous pas été frappés, comme les disciples d'Emmaüs, par je ne sais quoi de doux, de persuasif, de divin, qui l'entoure comme d'une auréole ? "Le temps respecte l'auguste tête de Pie IX ; c'est un à compte sur l'immortalité."

Chap. IX. *"Portrait de Pie IX, contre nature, tracé par un catholique, membre de l'Institut Canadien de Montréal."*

Ces paroles pleines d'impiété sont extraites d'un témoignage légal, inséré au dossier de l'affaire Guibord.....

Ce témoin, bien connu par ses diatribes contre le clergé, après avoir protesté qu'il ne considère point ici Pie IX comme pontife, dépeint, avec les couleurs les plus sombres, son caractère personnel et son gouvernement temporel :

"Le gouvernement de Pie IX est le plus arbitraire et le plus despotique qui existe au monde.....Ce même gouvernement ne s'est maintenu que par les cachots, l'exil, l'échafaud, les vengeances politiques, les atrocités.....Pie IX s'obstine à maintenir un système de procédure criminelle qui aboutit à des meurtres juridiques....Il a été vraiment l'allié du gouvernement tyrannique et atroce de la Russie..."

Misérable ! si le remords ne peut plus faire entendre sa voix à ton cœur endurci, si la honte ne peut plus monter à ton front, apprends au moins, que tes frères ont poussé un cri d'horreur en entendant tes blasphèmes ! Depuis longtemps déjà les catholiques du Canada gémissent sur ton audace et ton impiété ; aujourd'hui ils se cachent la figure, pour ne pas laisser voir la confusion qui la couvre, en entendant les injures que tu te plais à lancer à la figure du plus grand des rois, du pontife qui reçoit des témoignages de respect, de vénération des protestants, des mahométants, des infidèles mêmes !

Mais, ô Pie IX, ô père bien-aimé, consolez-vous et ne cessez de jeter un regard favorable sur vos en-

sants du Canada, car si un monstre d'ingratitude fait entendre des sons sauvages et barbares, tout un peuple élève la voix pour exalter votre clémence, votre justice, votre gloire et toutes vos vertus !

La seconde de ces brochures, qui a pour auteur M. l'abbé Colin, du Séminaire de Saint-Sulpice, est une éloquente protestation contre les écrits de certains catholiques libéraux de la France. Ce travail peut être mis avantageusement en regard de ce qu'il y a eu de mieux écrit sur le même sujet. La force de son argumentation, ses aperçus historiques prouvent abondamment les connaissances en théologie et en histoire ecclésiastique de l'écrivain.

Le 26 de février dernier, des personnes pieuses de Rome, en grand nombre, émues des scandaleuses attaques auxquelles la chaire de saint Pierre est en butte depuis quelque temps, ont commencé une neuvaine aux intentions du Souverain Pontife. Elle a eu lieu à Sainte-Marie Majeure, dans la belle chapelle de la Sainte Vierge, qui a été richement décorée pour la circonstance. Pie IX a béni et approuvé tout particulièrement cette pensée chrétienne.

Le *Bulletin du Concile*, qui nous a apporté cette bonne nouvelle, nous est arrivé trop tard pour que nous ayons pu prévenir nos lecteurs, à temps, d'unir leurs prières à celles de leurs frères de Rome. Mais les mêmes besoins existent encore, les ennemis de l'Église continuent d'ourdir leurs trames contre les menées pleines de sagesse du concile ; pourquoi l'exemple, parti de la Ville-Eternelle, ne trouverait-il pas des imitateurs dans toutes nos paroisses et nos communautés religieuses ?

Nous apprenons par une correspondance de Rome, adressée à la *Mère* et datée du 12 mars, que les Zouaves Canadiens ont terminé, la veille, une retraite qui leur a été prêchée par Mgr. Charbonnel, ancien évêque de Toronto. A la clôture de cette retraite, terminée par la communion générale, Mgr. de Mont-

réel a adressé ses adieux et de paternels avis à ceux de ces Zouaves qui étaient sur le point de s'éloigner de Rome pour revenir en Canada. L'émotion, dans cette circonstance solennelle, a été profonde, et les témoins de cette scène attendrissante ont vu couler des larmes abondantes. Et pouvait-il en être autrement; car, comme le remarque si bien le correspondant de la *Minerva*, les adieux sont toujours tristes; mais quand ils s'adressent à la *Ville-Eternelle*, ils sont poignants et indicibles!

Avant de terminer cette chronique, nous allons donner quelques détails sur le lieu où se tient le Concile. Ces détails sont empruntés à une lettre que Mgr. Laflèche, évêque d'Anthédon adresse à M. l'Administrateur du diocèse des Trois-Rivières :

“ C'est du côté de l'Épître, selon notre manière de dire en Canada, dans la chapelle des S.S. Martyrs Processus et Martinianus, dans le bras droit de la croix que forme l'église de Saint-Pierre, la grande basilique Vaticane, que se tiennent les sessions publiques et les congrégations générales du Concile. Ce local, dont la voûte s'élève à la hauteur de 146 pieds, a une longueur de 170 pieds sur une largeur de 81 pieds. Le colombage temporaire, qui le sépare de la grande nef, n'a qu'une ouverture d'une vingtaine de pieds de largeur sur trente environ de hauteur, qui ne demeure ouverte que durant les sessions publiques. Pour les congrégations générales où tout doit être soustrait aux regards des curieux, qui, au reste, ne manquent pas d'affluer dans la grande nef, une porte ordinaire s'ouvre devant les Pères seulement. Les sièges des Pères sont disposés en plusieurs rangs, en amphithéâtre, des deux côtés et dans le sens longitudinal de la chapelle, les plus élevés étant adossés au mur. Au milieu, une allée d'environ 25. pieds de largeur, facilite l'entrée et la sortie. Dans le chœur de la chapelle sont, de chaque côté, les sièges des cardinaux, et en avant, ceux des patriarches

élevés sur quelques marches. Enfin, au chevet, sur une estrade, est le trône du Saint-Père, c'est de là qu'il préside, aux jours des sessions solennelles, la plus auguste des assemblées de l'humanité: C'est un spectacle grandiose, unique au monde, que ces sept cents évêques, la mitre en tête et couverts de chapes blanches comme les robes des vierges, ces soixante cardinaux et patriarches vêtus chacun suivant leur ordre, rangés comme une armée rangée en bataille autour du Vicairé de Jésus-Christ, pour combattre l'erreur, établir la vérité, défendre les plus hauts intérêts de l'humanité et assurer le règne de la véritable liberté, en affermissant celui de l'équité et de la justice.....

Ainsi, en tête de l'auguste assemblée, Notre Très-Saint Père le Pape, Vicairé de l'Homme-Dieu, en second lieu les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, en troisième lieu les Patriarches, en quatrième lieu les Archevêques, en cinquième lieu les Evêques de toutes les nations, en sixième lieu les Abbés *nullius diocesis*, en septième et dernier lieu les Généraux d'Ordres, puis les officiers du Concile, formant un personnel de 813, dont 766 ont voix dans le Concile et en sont membres. Il est difficile de rien imaginer de plus majestueux, de plus auguste que cette réunion des Princes de l'Eglise, venus de tous les points de l'horizon et des extrémités de la terre, parlant toutes les langues et parlant tous la même langue, représentant le suprême intérêt de toutes les nations, l'intérêt religieux, qui renferme, qui protège, qui domine réellement tous les autres intérêts, et spécialement l'intérêt social, civil et domestique.....

AGRICULTURE.

CAUSERIE.

Le Curé et ses Habitants.

(Suite.)

M. le Curé.—Nous disions donc que la *consulte* était celle-ci : “ *Ne remettez jamais au lendemain, ce que vous pouvez faire le jour même.* ” En entendant ces mots, le brave cultivateur, qui n'avait pas encore pris connaissance de ce que contenait son petit papier, changea tout à coup d'opinion, et, malgré sa lassitude, il se décida à se mettre à l'œuvre sur le champ. Allons, mes enfants, à l'ouvrage, et puisque j'ai donné dix shelins pour cette *consulte*, il faut exécuter le conseil qu'elle contient.

Aussitôt, tout le monde est sur pied, les attelages se préparent, des journaliers sont engagés, et on se rend au champ.

Jamais travailleurs ne déployèrent plus d'activité, et pendant que les javelles des voisins gisaient en paix sur le sol, celles de notre homme se transformaient en gerbes, comme par enchantement, et étaient aussitôt transportées à la grange. On engerba, dans l'espace de trois à quatre heures, au-delà de cinq cents gerbes d'un grain bien nourri.

Les cultivateurs du voisinage, témoins de tant d'empressement et d'activité, se disaient les uns aux autres : “ Mais, un tel a-t-il perdu la tête. Avec un temps comme celui que nous avons, qu'avons-nous à craindre ? Quant à nous, nous prendrons notre temps, et demain soir, nous serons aussi avancés que ce vieux radoteur.”

A dix heures, ce soir-là, notre cultivateur avait engrangé du grain pour une valeur d'une cinquantaine de piastres.

Comme chacun allait gagner son lit, et se reposer d'un travail peu prolongé, mais ardu, un des enfants

de la famille mit le nez à la fenêtre et aperçut un point noir qui semblait se détacher d'une montagne voisine. Cet objet fixa son attention, et il le considéra pendant quelque temps. Ce point prenait rapidement de l'extension et en peu de temps il couvrait une partie du ciel. En même temps, le jeune homme entendit la pluie tomber par gouttes, sur la toiture de la maison. Une demi-heure après, l'orage était déclaré.

Le lendemain matin, les voisins qui, la veille, étaient si rassurés, se levèrent pour constater que leurs javelles baignaient dans l'eau et que le temps était bien *entrepris*.

En effet, il était bien *entrepris*, car, pendant dix à douze jours consécutifs, la pluie ne cessa de tomber en abondance, et causa des pertes considérables à tous les cultivateurs de la localité.

Les Habitants.—Le vieux radoteur avait été plus sage que ses voisins.

M. le Curé.—Oui, sans doute, et vous voyez qu'il avait raison de s'applaudir d'avoir donné dix shelins pour sa *consulte*.

A ce propos, je me permettrai de vous faire une petite observation. Parmi les cultivateurs, il en est un grand nombre qui ne veulent pas dépenser un sou pour des objets qui pourraient leur rapporter des piastres, des louis et plus. Par exemple, un curé dans sa paroisse, ou un homme intelligent qui veut le bien de ses semblables, proposera aux cultivateurs de s'abonner à un journal agricole, à une petite gazette qui pourrait leur être utile sous plusieurs rapports, d'acheter un livre qui contient des enseignements précieux : Eh ! bien, quelle réponse reçoit-il du plus grand nombre ? " Il faut encore déboursier un écu, une piastre et plus ; non, je n'ai pas d'argent pour ces sortes de choses. "

Non, on n'a pas d'argent pour ces sortes de choses qui pourraient rapporter de grands profits, mais on

n'en manque jamais, quand il s'agit de satisfaire sa gourmandise ou son amour pour le luxe.

Les Habitants.—Monsieur le Curé, vous nous faites là un reproche bien mérité; mais nous serons plus sages, à l'avenir.

M. le Curé.—Revenons encore à l'économie. Vous le savez, mes bons amis, dans notre pays, on craint autant les taxes que les incendies et les tremblements de terre, et dire à nos cultivateurs qu'ils vont être taxés, c'est les jeter dans des transes indescriptibles. Si nos législateurs osaient proposer une loi qui imposerait des taxes directes, la moindre menace qu'on leur ferait serait de les jeter à la rivière.

Les Habitants.—Ah! bien, oui, si notre représentant votait pour une semblable loi, il n'aurait plus besoin de se montrer devant nous!

M. le Curé.—Je suis loin de blâmer votre horreur des taxes, dans certains cas; cependant vous avouerez avec moi, que quelquefois, ces taxes vous rapportent quelq'un avantage, par exemple, celles que vous payez pour faire instruire vos enfants, pour réparer les routes, les édifices publics de votre paroisse, etc. Dans bien d'autres cas, il ne vous est pas aussi facile de vous apercevoir que votre argent vous revient, et il arrive quelquefois même qu'il ne vous revient pas du tout.

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'est de voir qu'une chose qui nous effraie tant, n'a que de l'attrait, lorsque nous nous l'imposons nous-mêmes. Car, les plus lourdes taxes, c'est nous qui nous les imposons.

Les Habitants.—Comment cela, Monsieur le curé?

M. le Curé.—Ecoutez, je vais vous signaler des taxes, en comparaison desquelles, celles du gouvernement, de nos municipalités, sont peu de chose. Parmi ces impôts, je n'en signalerai que trois : 1. Impôt de la perte du temps, que je vous ai déjà fait toucher du bout du doigt ; 2. Impôt de l'auberge ou de la bouteille ; 3. Impôt du luxe.

Admettez-vous ces trois sortes de taxes ?

Les Habitants.—Oui, sans doute.

M. le Curé.—Êtes-vous capables de calculer ce qu'elles coûtent à notre petit pays, chaque année ?

Les Habitants.—Pas du premier coup ; mais toujours ça doit coûter bien cher !

M. le Curé.—Oui, ça coûte bien cher, et tellement cher, que si on faisait complètement disparaître ces taxes du milieu de nous, nous serions tous assez riches et on ne verrait plus un seul mendiant parmi nous.

Dans cette paroisse, comme ailleurs, la plupart des habitants doivent chez les marchands, et des sommes assez fortes. Et quand on peut dire d'un cultivateur, qu'il ne doit rien, on le considère comme un *richard*, et on a raison. Maintenant, pourquoi a-t-on contracté cette dette de vingt-cinq, trente, cinquante, cent *louis* chez M. le marchand ? Est-ce pour payer les taxes imposées par le conseil municipal ? Pas du tout. Parcourez les pages du livre de compte, et vous verrez des pintes, des pots, des gallons.....d'huile ? quelquefois, mais le plus souvent c'est autre chose.

Les Habitants.—Mais, Monsieur le Curé, vous oubliez que nous sommes tous de la tempérance.

M. le Curé.—Non, mes bons amis, je n'oublie pas que vous êtes de la tempérance ; mais je dois vous avouer, avec regret, que cette chère tempérance, qui est venue si à propos, pour nous retenir sur le bord de l'abîme où nous allions nous précipiter, et nous arracher à la crise épouvantable où nous avait jeté une longue suite de mauvaises récoltes, reçoit aujourd'hui de terribles coups.

Oui, disons-le, à la honte du nom canadien, plusieurs d'entre nous ont mis en oubli les sacrifices que se sont imposés de véritables apôtres, pour nous arracher à un vice qui nous dégradait et nous conduisait à une ruine complète. Plusieurs ont foulé à leurs pieds les nobles, saintes et généreuses promesses qu'ils avaient faites publiquement et en présence de la croix.

Mais ne nous appesantissons pas sur des lâchetés et des défaillances, que nous aurons occasion de considérer plus tard, de plus près, et pour aujourd'hui contentons-nous de dire qu'il se consomme, en Bas-Canada, de la boisson pour des millions de piastres, et que ce seul impôt est plus lourd pour nous, que tout ce que nous avons à payer, soit en taxes indirectes au gouvernement, soit en taxes directes à nos conseils municipaux.

(A continuer.)

La suite d'*Aloys et Marguerite* est forcement remise faute de place au prochain Numéro.

CONDITIONS :

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que d'un écu, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme (Lévis).

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, se charge de recevoir le montant des abonnés pour la ville et les paroisses environnantes.